



Comment récupérer les dommages et intérêts après jugement de prox

Par **DANIEL51**, le **20/09/2013** à **14:27**

Bonjour, j'ai gagné ma procédure devant le tribunal de proximité qui a condamné mon bailleur à me verser des dommages et intérêts pour publicité mensongère et restitution de caution. Le jugement a été prononcé le 5 septembre, jugement exécutoire. Depuis je n'ai reçu aucun versement de sa part. Que dois-je faire ? Si je demande l'aide d'un huissier à qui incombera cette dépense ? En vous remerciant à l'avance de vos conseils, cordialement

Par **moisse**, le **20/09/2013** à **18:58**

Bonjour, il faut confier la minute du jugement à un huissier qui se chargera de la signification et de la récupération des montants alloués. Vous aurez des petits frais non récupérables, mais le principal sera ajouté par l'huissier à votre créance.